

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-06-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte, (absent)
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Yves Landry, directeur général sont également présents.

Rés.2325-06-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 11 et 20 mai 2009
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt des fiches projets des immobilisations
7. Dépôt des procès-verbaux du C.C.U. du 23 avril et 21 mai 2009
8. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs du 27 mai 2009
9. Dépôt des procès-verbaux du comité de relation de travail
10. Modification au congé de monsieur François Caron
11. Adoption du règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis
12. Adoption du règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis

13. Adoption règlement modifié établissant la tarification pour services rendus
14. Avis de motion, création de la zone Ra-5
15. Avis de motion, formant le Comité Culture et Embellissement
16. Affectation du surplus budgétaire
17. Demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
18. Inscription au congrès de la F.Q.M.
19. Inscription au colloque de zone
20. Autorisation de passage « La Classique Montréal – Québec »
21. Autorisation de passage « Tour cycliste Joël Belhumeur »
22. Autorisation de passage « La route de la solidarité »
23. Autorisation de passage « La Petite Aventure, Vélo Québec Voyages »
24. Retraite progressive monsieur Laurent Savard
25. Acquisition d'une caméra infrarouge
26. Transfert programme FIMR à Fonds Chantier Québec/Canada
27. Équipement téléphonique
28. Recommandation à la CPTAQ, monsieur Michel Bédard
29. Acceptation de la procédure d'encaissement
30. Modification résolution, salaire des moniteurs d'été
31. Modification résolution, salaire inspecteur municipal par intérim
32. Subvention à la CMVQP pour le poker-run
33. Période de questions sur les sujets traités.
34. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 1 juin 2009. (du 5 mai au 1 juin 2009)

Rés.2326-06-2009

Adoption des procès-verbaux du 11 et 20 mai 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 mai 2009 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 20 mai 2009 soit accepté tel que présenté.

Mesdames Monique Tardif, Chantale Hamelin et monsieur Roland Labrie enregistrent leur dissidence.

Rés.2327-06-2009 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 295 122.34 \$.

Liste des comptes à payer	83 423.33 \$
Liste des chèques émis	140 892.02 \$
Liste chèques manuels	12 309.91 \$
Liste transaction internet	18 133.58 \$
Liste des salaires	40 363.50 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations pour les services des travaux publics, incendie et loisirs sont déposées au conseil de ville le 1 juin 2009.

Les procès-verbaux des assemblées du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 23 avril et 21 mai 2009 sont déposés au conseil municipal le 1 juin 2009.

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 27 mai 2009 est déposé au conseil municipal le 8 juin 2009.

Les procès-verbaux de la réunion du Comité de relation de travail de la Ville de Portneuf tenue le 14 mai et 4 juin dernier sont déposés au conseil municipal le 8 juin 2009.

Rés.2328-06-2009 Modification du congé de monsieur François Caron

Attendu que le syndicat des employés de la ville a signifié à la Ville que le congé récemment accordé à son inspecteur municipal, monsieur François Caron, excède ce qui est prévu par la convention collective;

Attendu qu'en effet, monsieur Caron a bénéficié d'un congé demi temps à l'été 2008;

Attendu que la Ville, de par son droit de gérance, peut accorder davantage que ce qui est prévu dans la convention collective;

Attendu que le syndicat a signifié à la ville, par écrit dans sa lettre du 21 mai, qu'il considère ce geste comme étant un précédent significatif;

Attendu que le conseil a demandé au syndicat d'accepter dans une lettre d'intention, le fait de ne pas considérer comme un précédent ledit congé, ce que le syndicat a refusé;

Attendu que le conseil municipal souhaite éviter de créer un précédent qui pourrait se retourner contre la ville, tel qu'apparaît dans la dite lettre du 21 mai;

Attendu que le CRT, lors de sa récente réunion, recommande à la Ville de restreindre le congé de monsieur Caron à un demi congé;

Attendu que le congé accordé court depuis le 18 mai;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la résolution 2295-04-2009, accordant un congé complet à monsieur Caron jusqu'au 31 décembre 2009, soit rescindé, sans préjudice.

QUE le congé accordé précédemment soit annulé en date du 8 juin 2009, sans préjudice.

Rés.2329-06-2009 Adoption du règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le règlement «Règlement modifiant le règlement de lotissement #229 concernant les restrictions au lotissement applicables au territoire de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

Rés.2330-06-2009 Adoption du règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le règlement «Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant la protection du milieu dans le secteur du Lac Montauban et de l'ensemble de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

Rés.2331-06-2009 Adoption règlement modifié établissant la tarification pour services rendus

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 085-1, intitulé «Règlement établissant la tarification pour différents services rendus».

Rés.2332-06-2009 Avis de motion, création de la zone Ra-5

Je, Roland Labrie conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la zone Mb-7 en créant une zone résidentielle à faible densité à même cette zone et une partie de la zone industrielle I-1.

Rés.2333-06-2009 Avis de motion, formant le Comité Culture et Embellissement

Je, Monique Tardif conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement formant le Comité Culture et Embellissement.

Rés.2334-06-2009 Affectation du surplus budgétaire

Attendu qu'il a eu une surtarification en 2008 pour l'aqueduc et l'égout;

Attendu qu'il convient d'affecter, en 2009, le montant de cette surtarification aux fins de l'aqueduc et l'égout;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QU'un transfert de budget au montant de 100 000 \$ soit fait de la façon suivante pour l'affectation du surplus accumulé :

5599100000	Surplus accumulé non-affecté	100 000 \$-
5599200000	Surplus accumulé affecté	100 000 \$

Rés.2335-06-2009 Demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à déposer auprès du Ministère des Transports du Québec une demande dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2009-2010 au montant de 460 500 \$.

Rés.2336-06-2009 Inscription au congrès de la F.Q.M.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 811.64 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur le maire Pierre de Savoye et de deux conseillers (ères) au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2009 au Centre des congrès à Québec.

Rés.2337-06-2009 Inscription colloque de zone 10-11 septembre

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE mesdames Danielle M. Bédard et France Marcotte soient inscrites au Colloque de zone de la Capitale qui se tiendra à l'Hôtel Roquemont à Saint-Raymond les 10-11 septembre au coût de 90 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Rés.2338-06-2009 Autorisation de passage « La Classique Montréal – Québec »

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la randonnée Challenge (Québec/Trois Rivières), Cyclosportive Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec) et la Classique (Montréal-Québec) les 1 et 2 août prochains.

Rés.2339-06-2009 Autorisation de passage « Tour cycliste Joël Belhumeur »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, du tour cycliste Joël Belhumeur 2009 les 20 et 21 août prochains.

Rés.2340-06-2009 Autorisation de passage « La route de la solidarité »

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la route de la solidarité le 16 juin prochain.

Rés.2341-06-2009 Autorisation de passage « La Petite Aventure, Vélo Québec Voyages »

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage, sur notre territoire, de la Petite Aventure Vélo Québec Voyages les 3 et 5 juillet prochains.

Rés.2342-06-2009 Retraite progressive monsieur Laurent Savard

Attendu que M. Laurent Savard désire se prévaloir du « projet de loi 68 adopté le 18 juin 2008 » pour prendre une retraite progressive;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Portneuf et Monsieur Laurent Savard, journalier 1 s'entendent que la durée de la semaine de travail et la rémunération sont diminuées de 20% par rapport à la convention collective existante;

Attendu que le syndicat entend soumettre ses modalités à l'assemblée générale de ses membres;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf, sous réserve de l'acceptation syndicale, accepte les modalités ci-avant énoncées par la signature de la lettre d'entente suivante;

Lettre d'entente :

« Laurent Savard, à titre de journalier 1, occupera le poste de journalier 1 sur une base de 32 heures par semaine, l'horaire de travail sera réparti sur un horaire du dimanche au samedi, les congés fériés, les congés mobiles et autres seront ajustés selon le % de la diminution de la tâches soit 20%; il est entendu que cette diminution ne pourrait être davantage réduite d'ici de la prise de retrait de monsieur Savard ».

Annexe A Salaire horaire et classification

«Le salaire horaire et la classification de M. Laurent Savard seront tels que mentionnés dans la convention de même que les augmentations salariales.»

QUE monsieur le maire Pierre de Savoye, madame la greffière France Marcotte et madame Esther Savard conseillère et négociatrice patronale soient autorisés à signer une lettre d'entente, en ce sens, au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2343-06-2009 Transfert programme FIMR à Fonds Chantier Québec/Canada

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Portneuf, par la résolution #1940-02-2008, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) » le 13 mars 2008;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer cette demande au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » :

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la Ville de Portneuf transfère sa demande d'aide financière dans le programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » et autorise la firme BPR-Infrastructure inc. à la représenter techniquement auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) »;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Portneuf autorise monsieur Yves Landry, directeur général, à signer tous les documents relatifs à ce programme d'aide financière « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) »;

QU'une copie de la présente demande soit transmise à madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à monsieur Michel Matte, député de Portneuf, à monsieur Claude Lefebvre, ingénieur chargé de projet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à BPR-Infrastructure inc.

Rés.2344-06-2009 Acquisition d'une caméra infrarouge

Considérant que la compagnie Promutuel Portneuf Champlain avait mis à la disposition du service incendie une caméra thermique infrarouge;

Considérant que cette offre durait tant et aussi longtemps que la municipalité était assurée par Promutuel Portneuf Champlain;

Considérant que le directeur du service des incendies a contacté le responsable de cette compagnie;

Sur recommandation, du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte d'acheter de Promutuel Portneuf Champlain une caméra thermique infrarouge, le tout pour un montant de 7 000 \$ taxes en sus.

Rés.2345-06-2009 Équipement téléphonique

Considérant que le système téléphonique actuel est très dispendieux pour la municipalité;

Considérant qu'il en coûterait moins cher à la Ville de Portneuf d'avoir une ligne téléphonique avec des postes au lieu d'une ligne par personne;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Télus	5 793.89 \$ taxes non incluses
SIP Télécom	5 425.00 \$ taxes non incluses

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte la soumission de SIP Télécom au montant de 5 425.00 \$ taxes en sus pour l'acquisition d'appareils téléphoniques.

QUE cette dépense sera affectée au fond de roulement et sera remboursée sur cinq (5) ans. :

2010	1 170.44 \$
2011	1 170.44 \$
2012	1 170.44 \$
2013	1 170.44 \$
2014	1 170.44 \$

Rés.2346-06-2009 Recommandation à la CPTAQ, monsieur Michel Bédard

Considérant que monsieur Michel Bédard fait une demande de lotissement pour une superficie de 9 557 mètres carrés des lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 981 867;

Considérant que cette superficie permettra le lotissement de quatre (4) terrains résidentiels;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Michel Bédard à utiliser les lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 981 867, sis sur la rue Saint-Charles, à des fins autres que l'agriculture et ainsi de les exclure de la zone agricole pour une superficie de 9 557 mètres carrés.

Rés.2347-06-2009 Acceptation de la procédure d'encaissement

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle procédure générale d'encaissement des revenus, numéro R-1, telle que présentée par le directeur général monsieur Yves Landry.

Rés.2348-06-2009 Modification résolution, salaire des moniteurs d'été

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution # 2311-05-2009 à la séance ordinaire du 11 mai dernier;

Considérant que le salaire minimum a été ajusté depuis le 1^{er} mai au taux de 9.00\$/heure;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la rémunération, des moniteurs d'été, soit augmentée à 315 \$/semaine sur une base de 35h/semaine.

Rés.2349-06-2009 Modification résolution, salaire inspecteur municipal par intérim

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution # 2313-05-2009 à la séance ordinaire du 11 mai dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le taux horaire prévu soit fixé à l'échelon 6 de la convention collective plus la rémunération afférente aux congés fériés et mobiles.

Rés.2350-06-2009 Subvention à la CMVQP pour le Poker Run

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf gère la marina au nom de la Ville;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf sera l'hôte de l'activité « Poker-Run » le 11 juillet 2009;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf a besoin d'un chapiteau pour cette activité à un coût de 1 500 \$, de deux toilettes chimiques au coût approximatif de 300 \$, de la présence d'un véhicule incendie de type pompe avec 2 pompiers, d'un employé du service des travaux publics pour diriger la circulation à l'angle de la rue Lemay et de la rue du Quai;

Attendu que la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf défrayera les autres frais pour la tenue de cette activité;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le projet et accepte une dépense de 1 500 \$ pour la location d'un chapiteau et une dépense d'environ 300 \$ pour la location de 2 toilettes chimiques dans le cadre du Poker-Run;

QUE le conseil municipal autorise le prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité des bateaux (véhicule pompe et 2 pompiers) le 11 juillet de 11 à 14 heures;

QUE le conseil municipal autorise le prêt d'un employé des travaux publics pour diriger la circulation à l'angle de la rue Lemay et de la rue du Quai le 11 juillet entre 11h00 et 14h00.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 21 :05 hres.

Maire

Greffière